

L'endettement étudiant est un fardeau déjà trop lourd

Une enquête de la FEUQ démontre que 65 % des jeunes qui finissent leur BAC se sont endettés de 14 000 \$ en moyenne et qu'un étudiant sur quatre termine ses études avec plus de 20 000 \$ de dettes. Cet endettement augmentera avec la hausse des droits de scolarité.

Or, l'endettement est l'une des principales raisons de l'abandon scolaire au niveau des études supérieures. Une augmentation des droits de scolarité entraînera un endettement supplémentaire ou forcera les jeunes à travailler dans des emplois dont on sait qu'ils sont souvent mal rémunérés. Dans les deux cas, il est clair que la persévérance aux études sera affectée.

De nombreux finissants n'occuperont pas un emploi qui leur permettra de rembourser rapidement leur dette: tout en nuisant à l'accessibilité et à la persévérance, une hausse des droits contribue à faire entrer de plain-pied les étudiants dans un monde déjà trop financiarisé, au profit des banques prêteuses. La perspective de générations de diplômés lourdement endettés n'a rien de réjouissant pour notre avenir.

L'augmentation des droits de scolarité ne règlera pas le problème de financement des universités

La hausse des droits de scolarité est nécessaire à un meilleur financement des universités, nous dit-on. Mais ne devrait-on pas s'assurer d'abord que le financement public est bien utilisé? Entre 1997 et 2009, le financement des universités a augmenté de 142 %... pendant que les effectifs étudiants n'augmentaient que de 18 % !

Il faudrait donc parler d'un « mal financement » et faire un grand ménage dans l'administration des universités avant de mettre en jeu l'avenir des jeunes qui souhaitent étudier. Il faudrait, par exemple, limiter considérablement la coûteuse concurrence entre les universités, empêcher les projets immobiliers pharaoniques et mal conçus et réduire la rémunération excessive de certains cadres.

Finalement, plusieurs expériences antérieures montrent que l'augmentation des droits de scolarité conduit, dans les faits, à un désengagement ultérieur et équivalent de l'État. Une telle mesure ne règle donc rien.

La gratuité des études universitaires profite à l'ensemble de la société

Rappelons à quel point c'est toute la société qui tire avantage d'une accessibilité universitaire la plus large possible. Nous bénéficions toutes et tous de la capacité du système universitaire à former des médecins, des enseignants, des professionnels qualifiés, à transmettre et à faire avancer la connaissance. Il est inacceptable que l'accès à une formation de haut niveau dépende du milieu socio-économique dont sont issus les jeunes.

La FNEEQ s'oppose à l'augmentation des droits de scolarité et soutient les étudiantes et les étudiants. Notre gouvernement et les penseurs de la droite ramènent l'augmentation des droits de scolarité à un principe simpliste : les étudiantes et les étudiants doivent payer davantage pour une éducation dont ils sont les premiers bénéficiaires. Ce principe empêche de voir l'éducation comme un droit et un bien essentiel à tous les individus comme à toute la société. Refusons donc l'augmentation des droits de scolarité décidée par le gouvernement libéral et soutenons toutes celles et tous ceux qui s'y opposent !

Pour un argumentaire plus détaillé, ainsi que la liste des références utilisées, vous pouvez consulter fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Argumentaires-droits-scolarite-enseignement-superieur.html

 [fneeqcsn](https://www.facebook.com/fneeqcsn) / www.fneeqcsn.ca

Soutenons la lutte étudiante

CONTRER LA HAUSSE
DES DROITS DE SCOLARITÉ :
un choix de société!

Les étudiantes et étudiants du Québec ont entrepris une importante bataille pour empêcher l'augmentation des droits de scolarité prévue dans le dernier budget du gouvernement provincial. Pour la FNEEQ, cette question ne concerne pas uniquement les étudiantes et les étudiants universitaires, actuels ou futurs. Il s'agit là d'un choix de société : les études supérieures ne peuvent plus être considérées comme un luxe réservé à une élite, mais bien comme la voie d'insertion normale au marché du travail. Nous pensons qu'il est de la responsabilité de tous les intervenants du réseau scolaire et plus particulièrement des enseignantes et des enseignants, de défendre une plus grande accessibilité aux études universitaires.

Le débat sur la question est particulièrement vif. Les tenants d'une marchandisation de l'éducation s'activent à véhiculer les vertus du principe de l'utilisateur-payeur, issu en droite ligne d'une idéologie visant la réduction du rôle de l'État et la privatisation tous azimuts. Nous présentons ici les principaux arguments invoqués au cours des débats tenus à la FNEEQ sur la gratuité des études supérieures, une position que vient d'ailleurs d'adopter l'Internationale de l'Éducation à son congrès de juillet 2011.

7 BONNES RAISONS DE S'OPPOSER À L'AUGMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

L'éducation est un droit, pas un produit qu'on achète

L'accès à l'éducation supérieure est un droit fondamental. Notre société du savoir exige de plus en plus une éducation étendue et spécialisée, la technologie y prend une importance croissante. Conséquemment, des formations plus longues sont nécessaires avant de joindre le marché du travail et les besoins de travailleurs qualifiés sont grandissants.

Dans ce contexte, il est essentiel de faciliter l'accès aux études supérieures et de diminuer les droits de scolarité à l'université. Nous devrions viser la gratuité universitaire, comme l'ont fait d'ailleurs plusieurs pays européens. Hausser les droits de scolarité correspond à une logique marchande : les étudiantes et les étudiants paient pour un « service » dont le prix varie selon ce que les « clientèles » peuvent s'offrir, ce qui va à l'encontre du principe fondamental d'une éducation accessible à tous.

Oui, l'augmentation des droits de scolarité réduit l'accessibilité aux études supérieures !

Il est faux de prétendre qu'une hausse des droits de scolarité ne nuit pas à l'accessibilité. Elle a, au contraire, un effet négatif réel sur les chances d'entreprendre et de réussir des études supérieures.

On nous sert souvent comme argument mensonger que les hausses des droits de scolarité ne nuisent pas à l'accessibilité aux études supérieures. Le Canada est donné en exemple, chiffres à l'appui : les droits de scolarité plus élevés n'auraient pas nui à la fréquentation des études supérieures.

Mais ces chiffres sont tronqués : en tenant compte du secteur technique des cégeps – un diplôme terminal d'études supérieures –, le Québec a un taux

d'obtention des diplômes supérieur de 9 % au reste du Canada ! Cela est dû, en grande partie, à des droits de scolarité plus bas et à la gratuité du cégep.

La nécessité grandissante de poursuivre des études avancées fait que de nombreux jeunes forment une clientèle captive obligée à continuer à étudier quel qu'en soit le prix. Est-il acceptable de profiter de cette situation pour faire payer les jeunes davantage au moment où ils étudient ?

Une hausse des droits n'affecte pas de la même manière toutes les couches de la société. Ainsi, la hausse des droits de scolarité imposée au milieu des années 90 a-t-elle touché particulièrement les

étudiantes et les étudiants de première génération, tout en entraînant pendant sept ans une baisse des effectifs étudiants.

Par ailleurs, une étude parue dans la revue *Medical Education* a montré que la proportion d'étudiantes et d'étudiants en médecine en provenance de quartiers ou de régions rurales peu favorisés était de 22 % plus élevée au Québec en 2007 qu'ailleurs au Canada. Notre province était alors la seule à ne pas avoir augmenté les droits de scolarité.

Cet exemple montre bien les avantages de la démocratisation des universités : pour nous, c'est une richesse qui doit être jalousement préservée.

Une équité véritable passe par la fiscalité

Certains ne cessent de répéter que les étudiantes et les étudiants doivent faire leur part et payer davantage pour leurs études. Mais la véritable question est de déterminer comment et quand doit se faire cette contribution. Choisir une fiscalité plus progressive est beaucoup plus équitable. Selon ce principe, chacun contribue selon ses revenus au financement de ce service public qu'est l'éducation. La véritable participation des étudiantes et des étudiants au coût de leurs études se fera quand celles-ci seront terminées, alors que les diplômé-es profiteront d'un emploi bien rémunéré.

Par contre, le principe de l'utilisateur-payeur est discriminatoire envers les jeunes moins fortunés, qui voient une plus grande proportion de leurs revenus consacrée aux études et qui devront davantage s'endetter, ou tout simplement se priver d'étudier.

Le gouvernement invoque souvent le mauvais état des finances publiques pour justifier des hausses de tarifs ou des compressions budgétaires. Or, ses revenus pourraient être augmentés de manière substantielle notamment en combattant efficacement les évasions fiscales. Il serait aussi possible de trouver d'autres sources de financement en mettant fin à la corruption dans le milieu de la construction, en imposant des redevances plus élevées sur les ressources naturelles et en taxant le capital ainsi que les transactions financières.

L'aide financière aux études est une compensation illusoire

On prétend que les hausses des droits de scolarité pourront être compensées par un meilleur régime de prêts et bourses. Or, non seulement les ajustements envisagés sont-ils nettement insuffisants, mais ils seront en bonne partie financés par... la hausse envisagée des droits de scolarité ! On remplace ainsi, dans les faits, des études peu coûteuses par des études entraînant un endettement accru. Le système des prêts et bourses, compliqué et bureaucratique, parviendra difficilement à répondre aux besoins de l'ensemble des étudiantes et des étudiants.

Une étude de l'IRIS révèle d'ailleurs que le gouvernement n'a pas l'intention d'élargir l'accessibilité de son programme d'aide financière et que 80 % des étudiantes et des étudiants devront payer des frais plus élevés et cela, sans compensation. Ces nombreux jeunes, qui n'auront pas accès à des prêts et bourses et dont les parents n'ont pas nécessairement de hauts revenus, s'endetteront donc considérablement.

En 2007, on estimait à 700 millions de dollars le coût de la gratuité scolaire, alors qu'en 2009, les Canadiens investissaient 146 milliards de dollars dans les paradis fiscaux ! Quand l'éducation sera-t-elle vraiment une priorité ?